



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PRÉFECTURE DU NORD
SOUS-PRÉFECTURE DE DOUAI**

Bureau de la réglementation et
des libertés publiques

Le Préfet de la Région des Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la route et notamment ses articles R 221 et R 222 ;

Vu l'arrêté ministériel du 7 mars 1973 portant organisation des commissions médicales départementales chargées d'apprécier l'aptitude physique des candidats au permis de conduire et des conducteurs ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 août 1994 modifiant l'arrêté du 7 mars 1973 relatif aux commissions médicales départementales chargées d'apprécier l'aptitude physique des candidats au permis de conduire et des conducteurs ;

Vu l'arrêté ministériel du 21 décembre 2005 fixant la liste des affections médicales incompatibles avec l'obtention ou le maintien du permis de conduire ou pouvant donner lieu à la délivrance de permis de conduire de durée de validité limitée ;

Vu la circulaire ministérielle du 22 avril 2002 portant extension de l'externalisation expérimentale des commissions médicales primaires du permis de conduire ;

Vu la circulaire du 3 août 2012 relative à l'organisation du contrôle médical de l'aptitude à la conduite des conducteurs et des candidats au permis de conduire ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 mai 2018 portant nomination des médecins chargés du contrôle de l'aptitude physique à la conduite automobile dans l'arrondissement de Douai ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 décembre 2018, portant délégation de signature à Monsieur Jacques DESTOUCHES, Sous-Préfet de Douai ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Sous-Préfecture de Douai ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : L'arrêté préfectoral du 16 mai 2018 est modifié comme suit :

Sont agréés en qualité de médecins chargés du contrôle de l'aptitude physique à la conduite automobile dans l'arrondissement de Douai, les praticiens désignés ci-après :

Docteur Christian BRIS
297, rue de l'Abbaye des Prés
59500 DOUAI

Docteur Jean-Paul CAYET
30 bis, rue Wilson
59490 SOMAIN

Docteur Catherine DANQUIGNY
47, rue Pierre Dubois
59500 DOUAI

Docteur Lionel LEROY
19, rue des Trois Sœurs Fogt
59580 ANICHE

Docteur Véronique MORTELECQUE
16, rue du Général de Gaulle
59950 AUBY

Docteur Aïcha RADOINE
395 Avenue Roger Salengro
59 450 SIN LE NOBLE

ARTICLE 2 : L'agrément des médecins visés à l'article 1^{er} du présent arrêté viendra à expiration le 30 avril 2020.

ARTICLE 3 :

- Monsieur le Sous-Préfet de Douai est chargé de l'exécution du présent arrêté
- Copie sera transmise pour information à Monsieur le Directeur Général par intérim de l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France

Fait à Douai, le 08 avril 2019

Pour le Préfet et par délégation
Le Sous-Préfet,


Jacques DESTOUCHES

